Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_31_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 17
Présents : 17
Absent représenté :

Date de la convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL,

Absentes excusées : Madame Laetitia MEIGNAN, Madame Delphine LEMOINE

Absents : Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_31_BUREAU_020_3.3 : Mise à disposition du lot n°12 Zone d'Activités La Croix Rouge Maen Roch

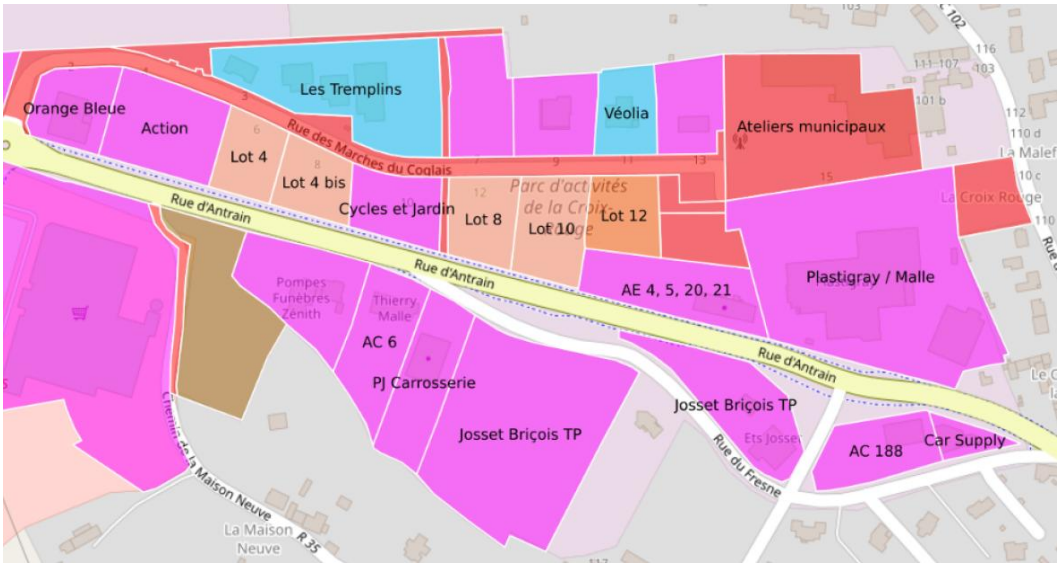
Monsieur Le Président, présente aux membres du Bureau Communautaire une demande de la part de La SARL L'ATELIER, représentée par Monsieur Julien LEROY et Monsieur Quentin LEGRAND, société gérant un bar – cave situé 13 rue des Marches du Coglais sur la Zone de la Croix à Maen Roch. La société souhaite disposer du lot n°12 sur la Zone de La Croix Rouge afin de pouvoir avoir plus de stationnement de façon provisoire.

Monsieur Le Président rappelle la délibération 2026_70 actant la vente d'un terrain à la SARL Résiliance (WELDOM) sur une partie du lot 8 et les lots 10 et 12. Les éléments ont été envoyé à l'étude notariale de Maître Blanchard, notaire à Maen Roch et une signature du compromis de vente sera prochainement envisagée.

Informations sur la convention

- Lieu sollicité : Lot n°12 de la Zone de La Croix Rouge
- Destination : stationnement véhicules légers
- Durée de la convention : du 9 Juillet, jusqu'à obtention du permis de construire de la SARL Résiliance
- Redevance : gratuite

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_31_BUREAU-DE



Sur la période de mise à disposition du lot 12 au profit de cette entreprise, cette dernière s'engage à son bon entretien de cette parcelle ainsi que lors de la restitution.

Vu la délibération de délégation de pouvoirs 2026_84 du 5 mai 2026 déléguant au Bureau Communautaire la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- **D'autoriser la signature d'une convention d'occupation précaire du lot n°12 au profit de la SARL L'ATELIER,**

- **De lui donner tout pouvoir dans l'exécution de la présente délibération**

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE